

### **Procès-verbal du Comité directeur du dimanche 24 juillet 2011**

Après une rapide visite du nouveau siège social de la Fédération, 144 avenue Gambetta à Bagnolet, les membres du Comité directeur se réunissent dans une salle de l'hôtel de Ville mise à disposition par la municipalité. Les travaux sont ouverts à 11 heures par le Président. Celui-ci tient tout d'abord à remercier chacun pour sa présence alors que ce Comité directeur a été convoqué en pleine période de vacances estivales. Sont excusés Mme Sabine Tissier qui a donné pouvoir à Anthony Elkaïm, Mr Jean-François Wust, Mr Jean Christophe Blanfuné ainsi que Mr Régis Dubois. Le Président explique que la tenue de ce Comité directeur est rendue nécessaire par l'approche de la rentrée sportive et par l'avancée de nombreux chantiers engagés. L'ordre du jour appelle tout d'abord un point sur l'audit financier dont un projet a été remis par le cabinet LSA voici quelques jours. Si ce document ne constitue pas le rapport définitif, il n'empêche que le Président a tenu à informer le Comité directeur des principaux points y figurant et ceci pour des raisons de transparence évidentes. Avant de passer la parole au directeur administratif et financier, le président rappelle également que cet audit ne se veut pas à charge et que le moment n'est pas venu de le commenter ou de prendre des décisions quant aux suites qui devront éventuellement être données.

Le directeur administratif et financier expose tout d'abord la méthode retenue par le cabinet LSA pour procéder à l'analyse de la comptabilité de l'exercice 2010. Celui-ci s'est donc rendu en date du 08 juillet 2011 sur le site de Tomblaine pour procéder à une série de sondages comptables. Ceux-ci ont pour but, non pas de procéder à un pointage exhaustif de chaque problème comptable, mais de permettre de poser les principaux problèmes se dégageant. D'emblée, le cabinet LSA a ainsi constaté le désordre total de la comptabilité 2010, situation rendant celle-ci très difficilement lisible. Il ressort également de ce premier constat et de cette première lecture qu'aucune procédure analytique n'a été mise en place. Enfin, de nombreux contrats prestataires sont eux aussi déclarés manquants.

Au-delà de ce constat premier, les constatations du cabinet LSA font ressortir deux problématiques majeures :

- 1/ une problématique concernant l'intérêt de certaines dépenses pour la fédération.
- 2/ une problématique concernant des dépenses ou des versements en lien avec l'étranger.

Néanmoins, sur l'ensemble de ces constatations, il convient d'attendre que le cabinet LSA ait

achevé ses recherches comptables pour tirer quelque enseignement que ce soit. En conclusion, le directeur administratif et financier indique que le travail de structuration financière est en cours et expose les procédures financières qui entreront en vigueur dès la rentrée de septembre. Sur le plan de la comptabilité, le travail de définition d'un code analytique débutera à la fin du mois d'août. Celui-ci devra être totalement opérationnel à la fin du mois de septembre.

Le président prend ensuite la parole pour présenter le second point à l'ordre du jour à savoir l'instauration d'une licence unique à compter du mois de septembre. Cette innovation a pour but de permettre à chaque licencié de pratiquer à sa guise l'ensemble des disciplines. Le tarif proposé est de 35 euros pour les licenciés âgés de plus de 18 ans et de 25 euros pour les licenciés âgés de moins de 18 ans. Ce dispositif est adopté à l'unanimité.

Est également proposée et adoptée la création d'une licence spécifique pour les personnes handicapées. Après discussion, il est convenu que celle-ci recevra l'appellation de licence handisportsdecontact.

Est ensuite proposé aux membres du comité directeur une réforme du barème de réversion aux ligues régionales. Pour le Président, l'enjeu est d'importance puisqu'il s'agit de renforcer le soutien de la fédération au travail de structuration effectué par l'ensemble des ligues régionales. Il précise que cette mesure pourra notamment permettre à certaines ligues de financer la création d'un emploi. Il propose donc que, pour la saison 2011/2012, le barème de réversion soit le suivant :

Ligues comptant moins de 1500 licenciés : 3 euros par licence

Ligues comptant entre 1500 et 3000 licenciés : 4 euros par licence

Ligues comptant plus de 3000 licenciés : 5 euros par licence

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres du Comité directeur.

Le président soumet également que pour la nouvelle rentrée, une affiliation à 1 €, soit proposée pour les clubs qui s'affilient pour la première fois à notre fédération.

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres du Comité directeur.

Le président évoque alors les nouveaux objectifs en matière de communication. Il s'agit de mettre en œuvre à compter du mois de septembre une politique de communication mettant davantage en relief l'ensemble des aspects de la vie fédérale ainsi que la totalité des disciplines pratiquées au sein de la FFSCDA. Les athlètes doivent également bénéficier de

cette nouvelle politique de communication. C'est dans cet esprit qu'un nouveau site internet est en train de voir le jour. L'autre objectif dans ce domaine consiste à faire des économies sur ce poste budgétaire.

Les travaux sont alors suspendus pour la pause déjeuner.

Les débats du comité directeur reprennent à quatorze heures. Le président passe la parole au directeur technique national afin que celui-ci soumette au comité directeur ses propositions concernant l'attribution des fonctions d'entraîneurs nationaux. Après plusieurs interventions, il est convenu qu'une réunion de mise au point soit programmée dans les toutes prochaines semaines.

Le président demande ensuite au comité directeur d'adopter le principe d'une modification du règlement du K1 rules. Celui-ci devra se mettre en cohérence avec la réglementation internationale en vigueur de la WAKO.

La parole est ensuite donnée au directeur technique national adjoint qui présente le budget prévisionnel du secteur formation. A cette occasion, il est rappelé que la FFSCDA est reconnue comme précurseur en la matière et c'est pourquoi elle entend poursuivre ses efforts en la matière. A l'unanimité de ses membres, le comité directeur valide le dispositif formation proposé ainsi que la cote part de son financement, à savoir 0,80 euros par licence.

Mr Pascal Delfosse prend la parole pour évoquer la question diverse qu'il avait déposée. Il est convenu que pour les questions de discipline, une commission sera prochainement mise en place.

Le président prend à nouveau la parole pour évoquer, à titre d'information, la réunion de la commission consultative des arts martiaux et sports de combat (CCAMSC) en présence de Mme La Ministre Chantal Jouanno et dont les principaux sujets étaient la gestion du K.O. ainsi que le statut du MMA en France.

A dix-sept heures, le président clôt la séance.